

Communauté de communes

CŒUR DE SOLOGNE

Conseil communautaire du Jeudi 24 juin 2021

Compte-rendu

Le 24 juin 2021, salle des fêtes de LAMOTTE BEUVRON, le conseil communautaire s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

Présents pour la commune de :

CHAON	M. Patrick MORIN, M. Alain PAVEAU,
CHAUMONT-SUR-THARONNE	M. Laurent AUGER, Mme Claire SIMONNET
LAMOTTE-BEUVRON	Mme Marie-Ange COUTANT, M. Jacky DESAINSTLOUP, Mme Pauline ARNEFAUX de GOURNAY, M. Jean-Christophe DUPONT, Mme Alexandra HALOIN, M. Didier TARQUIS, Mme Elodie SIMON, Mme Elisabeth CORRET, M. Didier BOUCAULT,
NOUAN-LE-FUZELIER	M. Patrick LUNET, Mme Yolaine de BEAUCHESNE, M. Régis SOYER, Mme Nathalie CAQUET, M. Éric GUILLOU, M. Jean-Louis ROCHUT,
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	Mme Chantal MEERSSCHAUT,
VOUZON	M. Jean-François LAHAYE, M. Christian MAUCHIEN, Mme Valérie REGIBIER.

Mme Rose-Marie PICOT est excusée.

M. Roberto FUENTES excusé, a donné pouvoir à M. Jacky DESAINSTLOUP.

M. Alain LEPRETRE, est excusé.

Mme Guylaine LANDON est excusée.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

Il indique que l'assemblée se déroule à nouveau dans la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron car c'est la seule salle de libre, du fait des élections.

Monsieur Patrick MORIN est désigné secrétaire de séance.

Le Président soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 20 mai 2021, il est adopté à l'unanimité.

Gestion des piscines : Règlements intérieurs

Délibération N° 2021-45

Monsieur Jean-Christophe DUPONT, Vice-président, présente les règlements intérieurs des piscines intercommunales de LAMOTTE-BEUVRON et NOUAN-le-FUZELIER.

Les documents sont approuvés, à l'unanimité, et sont annexés à la présente délibération.

Monsieur DUPONT évoque les suites du conseil communautaire du 20 mai au cours duquel il a été demandé d'étudier l'éventualité de mettre en place un tarif préférentiel pour les personnes handicapées. Il explique que la commission concernée a été réunie et à l'unanimité des membres présents le principe a été refusé.

Le président remercie le Vice-président pour son travail et note qu'il n'est pas, non plus, favorable à titre personnel à l'instauration de ce type de tarif. En effet, la collectivité a investi pour rendre ses bâtiments accessibles, y compris pour les deux piscines, il ne faut pas ajouter d'autre contrainte financière.

Le Président propose donc que seule la délibération prise lors de la séance précédente reste en vigueur, sans qu'elle soit amendée puisque l'étude a été faite. Le conseil communautaire valide à l'unanimité.

Rapport d'activités 2020

Délibération N° 2021-46

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport, ce rapport sera adressé aux communes membres et à tous les conseillers municipaux avec le présent compte rendu.

Gestion de l'eau et des risques d'inondation

Le Président indique qu'une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation est organisée en application des articles L212-2 et L566-11 du code de l'environnement. La communauté de communes est invitée à y réfléchir et éventuellement émettre des observations ou propositions.

Un groupe de travail constitué autour de Monsieur SOYER Régis, avec Messieurs GUILLOU Éric et Didier TARQUIS présentera au conseil leur contribution au débat public. Il les remercie pour leur implication et le travail fourni et leur propose d'effectuer la présentation avec diffusion de leur power point.

Délibération N° 2021-47

Par 24 voix pour et l'abstention de Monsieur Jean-Louis ROCHUT, le conseil communautaire approuve la contribution suivante :

Un plan d'actions est proposé :

- Participation au paramétrage du système de mesure et de surveillance du SEBB
- Installation d'échelles de crues pour une lecture instantanée
- Suggestion d'absorption du SEPCS par le SEBB
- En l'absence de contraintes règlementaires sur les à-sec, assumer la responsabilité morale de la mortalité piscicole
- Elaboration de PPRI communaux ou communautaires

Développement économique

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la communauté de communes a instauré des aides à l'immobilier d'entreprise et des aides aux TPE.

La commission chargée d'étudier les demandes s'est réunie le 11 juin 2021 et a proposé d'attribuer plusieurs aides qui se chiffrent globalement à 5 260 € pour les aides aux TPE et à 38 650 € pour l'aide à l'immobilier.

Monsieur Jean-François LAHAYE, vice-président, présente chaque demande et le Président soumet au vote les dossiers un par un, ils sont tous adoptés à l'unanimité.

Délibérations N° 2021-48 à 52

Le conseil communautaire valide, à l'unanimité, les montants des aides et autorise le Président à les mandater dès que possible.

Gens du voyage : médiation

Monsieur Patrick LUNET présente la sollicitation de Monsieur le Préfet qui demande à la communauté de communes de participer au financement de la mission de médiation avec les gens du voyage.

Le coût de cette mission est de 46 900 € en 2021. L'Etat participe à hauteur de 28 900 € et demande à chaque EPCI de prendre 1 500 € à sa charge.

Délibération N° 2021-53

Le conseil communautaire accepte de participer à hauteur de 1 500 €, approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Président à la signer.

Le Président est heureux d'annoncer au conseil l'ouverture de la piscine couverte de Nouan le Fuzelier dès le 1^{er} juillet car la commission de sécurité a donné son aval (en date du 23 juin 2021). Il exprime sa satisfaction après un chantier de 10 mois et une prouesse technique, il remercie à cette occasion Monsieur Christian MAUCHIEN qui a suivi toute l'opération ainsi que Monsieur PETAT Stéphane pour son professionnalisme, leur investissement a permis de tenir les délais et qui plus est dans le budget initialement voté !

Le Président indique que le prochain conseil se tiendra à Nouan le Fuzelier le jeudi 23 septembre 2021.

Le Président lève la séance à 21h00
Compte-rendu rédigé par le secrétaire Monsieur Patrick MORIN